

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 JUILLET 2018

SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 23 JUILLET 2018 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint

- Désignation du Secrétaire de séance : Valérie BATISSE. Vote unanime.

PRESENTS : M. MASSELOT, Mmes TROTE, BON, M. LAJONCHERE, Mme LAIR, MM. MENES, PIRONNY, GIVRY, Mmes BATISSE, MANCEAU, MM. PAMBET, SAEZ, Mme GESNEL, M. BRUNET, Mme MENARD, MM. DABERT, BEGUE, DAUTRAIX, Mme LEFORT, M. EGLI, Mme DUCHAINE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. ARBRE, Mme MARTIN, MM. VEYSSIERES, SOMMER, Mme VILLARMET, M. ALBARET, Mme SANNAZZARO

ABSENTE : Mme LACOUTURE

Date de convocation : 17 juillet 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 28

A ADMINISTRATION GENERALE

1) Retrait de la commune d'Aydat du SICAS. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

M. PAMBET s'interroge sur la conséquence de ce retrait.

M. MASSELOT précise que cela ne changera rien a priori. Auparavant il était nécessaire d'être une commune de montagne pour recevoir la subvention départementale mais notre conseillère départementale, Mme PICARD, nous a confirmé que ce n'était plus une obligation. Le nombre d'aydatois était tellement faible, de plus il se trouve qu'une personne de la commune d'Aydat a également une école de musique.

Mme LAIR ajoute qu'il y a une volonté de la CAM et du Département de créer des bassins comme pour les bibliothèques. La commune d'Aydat ne fait pas partie de la CAM et souhaitait partir.

M. MASSELOT précise qu'il s'agit d'une séparation à l'amiable. Cela ne remet pas en cause l'équilibre économique de cette école, déjà déficitaire.

2) Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux et matériels entre la commune de Ceyrat et le CCAS. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

Mme BON précise que le loyer était réglé au fur et à mesure que Mme TRONCHET avait de l'argent pour le payer. Dorénavant le trésorier veut que la somme globale soit payée en une seule fois. Comme cela n'était pas possible, la décision a été prise de demander de le régler tous les mois.

3) Recours au travail intérimaire et adhésion au service "remplacement" du centre de gestion de la fonction publique du Puy-de-Dôme (convention). **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

M. MASSELOT informe que dans la théorie les collectivités territoriales ne sont pas censées faire appel à l'intérim sauf quand les qualifications du poste recherché ne peuvent pas être produites par le centre de gestion d'où cette délibération.

4) Protocole d'accord dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public "Campus performance de l'Artemium de Ceyrat". **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes LEFORT, DUCHAINE, SANNAZZARO, MM. BEGUE, EGLI, SAEZ)**

Mme TROTE rapporte.

M. MASSELOT explique que le CREPS était conventionné jusqu'au 31 décembre 2018 et, comme tout locataire, était censé payer son loyer jusqu'à son terme. Néanmoins pour nous

faciliter et éviter des frais de personnels, il débarrasse physiquement les lieux le 20 août 2018 et s'est engagé à régler son loyer intégralement jusqu'au bout. Une association de gestion a été créée dont le Président est M. Richard MASURIER, le trésorier : Bernard RAMAIN. Toutes les ligues sont membres de cette association, la mairie est membre de droit en tant que propriétaire. Les statuts ont été déposés depuis une quinzaine de jours. Ainsi l'association sera en capacité de demander les deux subventions que les politiques se sont engagés à verser. La Région : 40 000 € pour l'investissement et Clermont Auvergne Métropole : 40 000 € pour le fonctionnement. La ligue de judo s'est engagée à faire une avance de trésorerie de 20 000 € valable 1 an. Tout le monde souhaite le maintien de ce centre d'hébergement qui est la condition sine qua non du maintien de la viabilisation du pôle espoir et pôle France liés à l'Artenium . Si on ne peut plus héberger les jeunes sportifs, on retourne à la situation antérieure. L'artenium étant construit depuis 9 ans : 15 millions d'euros sans centre d'hébergement, toutes les ligues le réclamaient. Il fallait donc maintenir à tout prix l'existence de ce campus performance formation. Le futur loyer de cette association de gestion sera de 100 000 € par an qui couvrira l'emprunt. Le but est atteint, cela ne coûte pas un euro à la commune. Il ne cache pas sa colère et sa déception. Cet incident a été limité et il espère que ce soit le début d'une belle aventure pour cette association de gestion ceyratoise.

M. EGLI souhaite faire deux interventions, tout d'abord sur la forme : à la fin de la page 12, il serait plus judicieux de mentionner pour la commune de Ceyrat, Laurent Masselot et non pas pour le propriétaire. Il ne peut que constater que le CREPS nous quitte, constat d'échec sur la gestion de ce centre d'hébergement sportif. A l'origine, le CREPS qui gère plusieurs sites en Rhône Alpes Auvergne, fait des études et ne s'engage pas à la légère. Pour qu'il nous quitte et n'aille pas au terme de son bail, ce n'était pas forcément rentable pour cette structure. Sur le futur, une association qui gère pourquoi pas mais il lui semble important que les élus puissent avoir un droit de regard sur les comptes de cette association (annuellement). Il ne pense pas que ces structures publiques vont injecter 100 000 € tous les ans. Lancement de la structure. Le problème de fond est qu'il n'y avait pas assez de sportifs hébergés au centre. Un travail important est à mener pour qu'il y ait plus de jeunes sportifs de haut niveau qui fréquentent ce centre de façon à ce que cette association ne fasse pas comme le CREPS et nous quitte au bout de 2 ans. Condition première pour la pérennité du maintien de cette association. Certes, ce problème d'hébergement existe depuis la création de l'artenium. Avant 2014 il avait été proposé que ces jeunes sportifs soient hébergés au camping de Ceyrat. Cette solution n'a pas été retenue par les ligues et il le regrette. L'artenium est un équipement communautaire et le problème de l'hébergement aurait dû être géré par Clermont Auvergne Métropole. Le foncier de l'artenium a été mis à l'euro symbolique à disposition de l'époque de Clermont Communauté, devenu Clermont Auvergne Métropole qui aurait dû prendre le risque financier et autres de la gestion du départ et de l'arrivée du CREPS. Il y aurait eu moins de risque pour les ceyratois. Il ne souhaite pas faire du catastrophisme, et espère que tout aille pour le mieux avec cette association. Il demande officiellement que les élus puissent avoir un droit de regard sur les comptes et qu'un rapport soit présenté annuellement à tous les conseillers municipaux.

M. MASSELOT ne peut que constater l'échec du CREPS. Ce projet a été lancé et voté à l'unanimité à Clermont Auvergne Métropole. La majorité a changé, le CREPS au 1^{er} janvier 2016 s'est trouvé sous la co-tutelle de l'Etat pour les employés de la Région et les locaux = l'immobilier. De ce fait, l'ensemble de l'argent public qui aurait dû être dévolu à ces sportifs

est tombé à l'eau. Finalement c'est un mal pour un bien. Le budget de ce centre d'hébergement est coupé en 2, on a des marges sur coût variable lors de stages à l'extérieur qui sont de 70 % alors que plus on a de sportifs, plus il est dur de le rentabiliser. Il vaut mieux qu'il soit moitié plein, 2/3 plein et qu'il y ait toujours de quoi satisfaire des demandes de stages pour tous les mobil homes et cottages pendant les vacances scolaires. Il dit avoir toute confiance en ce Président qui se trouve être expert comptable. Cela permettra de faire pour moins cher à l'équilibre. Il n'est pas question de gagner de l'argent. Le but est de faire en sorte que tout le monde soit content d'avoir des jeunes sportifs de haut niveau à Ceyrat. Il est évident qu'une assemblée générale aura lieu chaque année et qu'un rapport nous sera communiqué. L'hébergement au camping était impossible à l'époque car les mobil homes ne disposaient pas de chauffage. De plus le mélange curistes – ados : aurait –il fait bon ménage ? Il demande à M. EGLI ce qu'il a fait à l'agglo.

M. EGLI répond que M. BROCHET s'est battu pour avoir l'Artenium et pour agrandir le parking. Le problème de l'hébergement s'est posé ensuite. A l'époque Il n'a jamais entendu que les ligues réclamaient un hébergement. Il maintient que le risque financier n'aurait pas dû être porté seul par les ceyratois. Il est satisfait que cette association arrive, l'essentiel est de rester positif. Il est important qu'elle ait une bonne gestion.

M. MASSELOT est positif et pense que cela ne peut que ramener de l'argent et du patrimoine à Ceyrat. En tout cas financièrement ce centre ne coûte rien à la commune.